L'ÉTOILE

Bulletin municipal | Vol. 10 nº 1 | Printemps - Été 2020

Prendre note qu'au moment d'aller sous presse, tous les événements indiqués dans cette édition étaient encore prévus au calendrier. Par contre, vu la situation actuelle avec la COVID-19, ils pourraient être modifiés ou même annulés au besoin. Nous vous tiendrons informés via nos différentes plateformes.

Dates pour les analyses d'eau

Samedi 20 juin 2020
9 h 30 à 13 h 30

Samedi 15 août 2020
9 h 30 à 14 h 30

Prix réduit
Laboratoire accrédité

La nature à l'état pur

Un léger rafraîchissement qui fait beaucoup de bien !

Nous sommes fiers de vous présenter, par notre bulletin municipal, le résultat de l'actualisation de notre image graphique. Prendre note que dans un souci écologique et économique, la Municipalité remplacera graduellement son image graphique sur ses différents outils. Une période de transition est donc à prévoir avant que la mise à jour complète soit effectuée.

Conseil municipal

Monique Monette Laroche

Mairesse
mairie@sadl.qc.ca

Jean Sébastien Vaillancourt

Conseiller du district # 1
jsv.sadl@gmail.com

Serge Grégoire

Conseiller du district #2
serge.gregoire99@gmail.com

Luce Lépine

Conseillère du district #3
llepine.sadl@hotmail.com

Normand Lamarche

Conseiller du district # 4
nlamarche.sadl@gmail.com

Catherine Hamé-Mulcair

Conseiller du district #5
catherinehamemulcair@gmail.com

Sylvain Harvey

Conseillère du district #6
sylvainharveysadl@gmail.com

Billet de la mairesse

Avril, plusieurs nouvelles constructions de maisons ont débuté. En 2019, nous avons donné 28 permis comparativement à 22 en 2018. Notre municipalité n'est pas dévitalisée, au contraire, elle est croissante. Des jeunes retraités ainsi que de jeunes familles viennent s'y installer et c'est tant mieux. Nous gardons malgré tout notre cachet unique de municipalité près de la nature.

Au niveau de l'état du chemin Sainte-Anne-des-Lacs, nous avons eu une rencontre avec le ministère des Transports au début du mois de mars et voici les dernières nouvelles. D'abord, tel que nous l'avions déjà annoncé, le viaduc du chemin Sainte-Anne-des-Lacs qui surplombe l'autoroute des Laurentides sera complètement démoli cet été et reconstruit par la suite. Nous devrions pouvoir l'utiliser de nouveau à compter de décembre 2020, bien que son achèvement complet pourrait devoir attendre le printemps 2021.

Des réparations mécanisées sont aussi planifiées sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs en attendant un resurfaçage qui devrait être fait en 2021.

Je dois vous dire que nous investissons énormément d'énergie pour rectifier cette problématique, mais puisque nous travaillons avec la politique fédérale et provinciale, vous comprendrez que le processus est plus complexe et que les délais sont inévitablement plus longs.

Concernant le projet de la nouvelle bibliothèque, nous désirons vous informer que les démarches auprès du Ministère sont toujours en cours. Il en reste que c'est une décision politique. Avoir la possibilité d'offrir, aux jeunes et moins jeunes, un endroit agréable à fréquenter, je trouve ça tellement important. Il ne faut pas oublier qu'avec l'évolution constante de notre municipalité, il est réellement impossible de plaire à tous. Mais nous sommes convaincus que ce projet apporterait beaucoup ! Comme mentionné auparavant, des consultations publiques auront lieu une fois que nous aurons tous les éléments en main.

Projets à venir :

Bibliothèque | Chemin Sainte-Anne-des-Lacs | Stationnement municipal sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs

---

Taxes municipales

Voici les dates d'échéance pour le paiement de l'année 2020

1er versement :	2e versement :	3e versement :
20 février 2020	**4 juin 2020**	**8 octobre 2020**

Mesure fiscale particulière

Afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens, la Municipalité fixe le taux d'intérêt à 0 % sur :

- Les taxes foncières ;
- La tarification pour les services municipaux ;
- Les droits de mutation immobilière exigibles.

Prendre note que cette mesure est entrée en vigueur le **14 avril dernier**, donc les intérêts cumulés sur des comptes impayés **avant** cette date ne sont pas visés par la mesure. En cas de renouvellement de la déclaration d'état d'urgence par le gouvernement du Québec, la présente décision sera renouvelée pour une période équivalente.

Service de la sécurité incendie

Au printemps, la vigilance ne doit pas s'envoler en fumée...

Les risques sont essentiellement liés à l'activité humaine... Les divers brûlages des résidents provoquent généralement près de la moitié des incendies combattus avant la fin mai. Le vent est votre principal ennemi. En un rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, causer la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui du voisin.

L'interdiction de faire des feux à ciel ouvert

Lors d'une telle mesure, tout feu brûlant librement ou pouvant se propager librement est interdit. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Dans ces conditions, seuls les feux allumés dans des installations munies d'un pare-étincelles dont les ouvertures sont d'au plus 1 cm sont permis.

La société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

La SOPFEU invite donc tous les citoyens à faire preuve de vigilance, lors de leurs activités printanières. Avant d'allumer, contactez votre municipalité !

Saviez-vous que votre municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté et mis en vigueur en novembre 2015, un règlement concernant les feux en plein air ?

Nous vous invitons donc à prendre connaissance du règlement No 381-2015, soit sur notre site web **www.sadl.qc.ca** sous la rubrique PERMIS ou tout simplement en passant à l'hôtel de ville !

En résumé, pour tout feu en plein air excédant 1,5 mètre, vous devrez remplir une demande de permis. Le permis sera délivré dans les 2 jours ouvrables, et ce, sans frais. Le permis émis est valide pour une durée de 14 jours soit à partir de la date d'émission du permis.

Merci de votre collaboration !
Directeur de la sécurité incendie

Travaux publics et voirie

Dommage suite au déneigement

Vous avez subi un dommage à votre propriété durant les opérations de déneigement sous la responsabilité de la municipalité ? Faites votre réclamation au plus tard **le 15 mai 2020 au www.sadl.qc.ca/deneigement**

Échéancier d'actions | Printemps-Été 2020

Quoi ?	Où ?	Quand ?
Épandage d'abat–poussière	9 kilomètres de chemins en gravier Stationnements municipaux	± Mi-juin ± Fin août
Balayage des chemins	70 kilomètres de chemin	Début mai
Entretien des fossés	Le plan d'entretien des fossés de la Municipalité est actuellement en cours de rédaction. Les nouveaux équipements acquis par la Municipalité seront mis à l'essai et permettront de mieux gérer les eaux pluviales pour préserver la durée de vie des voies publiques.	De mai à octobre
Marquage de la chaussée	Tous les chemins où le débit journalier moyen est d'au moins 500 voitures	Juin
Arpentage, géotechnique et ingénierie civile et hydrique	Plusieurs chemins qui feront l'objet de travaux majeurs dans les prochaines années seront visités par des professionnels au courant de l'été afin que les interventions à venir soient correctement planifiées.	De mai à octobre

Ce tableau est présenté sous toutes réserves et peut être modifié sans préavis.
Les conditions météo ont un grand impact sur le déroulement de ces opérations.

Collecte des branches
Les dates à retenir

25 mai

Date limite pour s'inscrire = 15 mai

20 juillet

Date limite pour s'inscrire = 13 juillet

19 octobre

Date limite pour s'inscrire = 9 octobre

Rendez–vous au www.sadl.qc.ca/branches pour vous inscrire

Sainte-Anne-des-Lacs
MUNICIPALITÉ DE

Loisirs, culture et vie communautaire

Location d'embarcations au Parc Irénée–Benoit

La Municipalité est heureuse de vous annoncer que pour une quatrième année, vous aurez la possibilité de louer des embarcations et profiter du site.

Le stationnement s'effectuera dans les stationnements connexes au Centre communautaire.

2 cartes d'identité ainsi qu'une preuve de résidence seront obligatoires pour effectuer une location.

Camp de jour Magicoparc

Le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux a été développé grâce à un partenariat entre l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et l'Association des camps du Québec (ACQ). Il comporte 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux. Seules les municipalités adhérentes au Cadre et visitées par un représentant de l'ACQ peuvent être reconnues conformes et afficher le logo en faisant foi.

Informations sur le camp :

Pour les enfants de 5 à 13 ans, du 25 juin au 14 août 2020

Inscriptions

En ligne : dès le 6 mai
www.sadl.qc.ca

Chandail

Chandail obligatoire : 15$ chacun.
Vous pouvez utiliser celui de l'an dernier.

Actuellement, aucune inscription en personne ne sera acceptée.

Documents requis

- Preuve de résidence ;
- Carte d'assurance-maladie de l'enfant ;
- No d'assurance sociale de la personne réclamant les frais de garde ;
- Deux paiements, par chèque : un daté du jour de l'inscription et l'autre en date du 3 juin 2020.

Tarification pour l'été

Résident	Été	Semaine
1er enfant	580 $	100 $
2e enfant	470 $	100 $
3e enfant	370 $	100 $
4e enfant	270 $	100 $
Non-résident	880 $	110 $

Modalités de paiement

Premier versement lors de l'inscription, deuxième versement trois semaines avant le début du Camp de jour, soit le 4 juin. Votre enfant sera inscrit officiellement sur réception du paiement. Vous pouvez effectuer votre paiement par carte de crédit, mais seulement en ligne. Nous acceptons les chèques si déposés dans la fente de l'hôtel de ville. La Municipalité facturera des frais de 20 $ pour tout chèque sans provision.

*Après le 3 juin, des frais de retard de 25 $ seront ajoutés et aucune inscription ne sera acceptée à la première journée du camp.

Déroulement d'une journée

7 h	Ouverture du service de garde
9 h	Début des activités
12 h 30	Dîner
16 h	Fin des activités
18 h	Fin du service de garde

Important :

Valider les informations de votre compte

sur le logiciel
Sport–Plus
au www.sadl.qc.ca

par téléphone au
450 224–2675
au poste 262

ou par courriel à
adjloisirs@sadl.qc.ca

Halte–garderie

Livret de 10 coupons :
56 $ (1 coupon par période, matin ou soir)

Semaine :
28 $ (payable le vendredi précédant la semaine)

Saison complète (8 semaines) :
150 $ (payable lors de l'inscription seulement)

Journées de la culture

25 au 27 septembre 2020

APPEL AUX ARTISTES D'ICI POUR UN ÉVÉNEMENT CULTUREL

Les artistes sont invités à venir exposer au Centre communautaire lors de cette grande fin de semaine. Pour déposer votre candidature veuillez nous contacter au 450 224-2675 poste 225.

Foire du cadeau

21-22 novembre 2020

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE

Vous êtes artiste ou vous avez tout simplement un produit à offrir pour le temps des fêtes ? Vous pouvez déposer votre candidature dès le 1er mai, et ce, jusqu'au 1er août. La sélection s'effectuera au début du mois d'août. Seuls les candidats retenus par le comité de sélection seront contactés.

Bibliothèque

En attendant la réouverture de la bibliothèque, nous vous rappelons que :

- Avec votre numéro d'usager et votre NIP, vous avez toujours accès aux ressources numériques (livres en français et en anglais, cours de langue, cours de musique, ressources en généalogie, Protégez-vous, revues)
- Si vous n'êtes pas abonné, vous pouvez demander un abonnement temporaire via l'application **Réponseatout** (disponible sur le site web de la bibliothèque)
- Les parents et les enfants peuvent visionner des heures du conte virtuelles via l'onglet Livres et ressources numériques de notre site Web
- Vous pouvez toujours nous contacter par courriel ou via l'application **Réponseatout** pour toute question concernant la bibliothèque

Conférences pour adultes et heures du conte du printemps :

Dès que possible, de nouvelles dates seront fixées pour les conférences pour adultes et les heures du conte qui ont dû être annulées.

Activité estivale :

La bibliothèque invite les mordus de lecture âgés entre 2 et 12 ans à participer à des activités spéciales durant l'été.

Cette année le thème sera :

Mers et océans.

Du 26 juin au 28 août

Sélection thématique de livres, tirages de prix et trousses remises lors de la première visite.

Le saviez-vous ?

La bibliothèque possède une collection des jeux Placote pour les enfants ainsi que plusieurs autres jeux et casse–têtes pour les jeunes et les adultes.

Table des aînés

Avez–vous besoin d'une popote roulante ?

Réchauffer un repas vous semble une montagne ? Que vous soyez en perte d'autonomie, en convalescence, en traitement, épuisé, déprimé ou même que vous soyez proche-aidant, nous pouvons vous aider !

En vous offrant un bon repas chaud, comprenant une soupe, une assiette équilibrée et un dessert pour la modique somme de **6 $**, le service de la popote roulante pourrait vous libérer d'un immense poids.

De plus, le service de livraison d'une à deux fois semaine est inclus. Des repas congelés sont également disponibles.

Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut

Vous êtes tentés ?

Informez-vous auprès des organismes suivants qui vous expliqueront le service et les critères d'admissibilité :

- **Entraide bénévole des Pays–d'en–Haut :** **450 229–9020**
- **La Rencontre de Sainte–Marguerite–du–Lac–Masson :** **450 228–8606**
  (sous-contractant de l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut)
- **Ressources communautaires, auprès de Sophie à Wentworth–Nord et Lac–des–Seize–Iles :** **450 226–1304**
- **Comité de communication de la Table des aînés :** **450 340–0520**

Osez le
transport collectif !

Voyagez en toute sécurité vers Saint-Jérôme ou Mont-Tremblant
C'est facile, fiable et peu dispendieux.

Informations : linter.ca ou 1 877 604–337

l'inter des Laurentides

Urbanisme

Urbanisme

En ce retour des températures plus chaudes du printemps, il est nécessaire de faire une petite inspection de votre maison afin de vous assurer que tout est en ordre… et que ça le restera ! Il est aussi nécessaire de faire quelques travaux d'entretien.

Voici un bref tour d'horizon des éléments à revoir :

À l'extérieur :

Les gouttières :

Au printemps comme en automne, il est recommandé de nettoyer les gouttières et de vérifier leur fonctionnement en les inondant avec le boyau d'arrosage à partir du point le plus haut.

Au moment de votre nettoyage, il est possible que vous remarquiez de résidus d'agrégats de bardeau qui se sont détachés de la toiture. Cette situation est normale dans la mesure où cela s'atténue avec le temps.

L'étanchéité :

Le scellant qui est appliqué autour des ouvertures, à la rencontre du parement extérieur, est essentiel à l'étanchéité de votre maison. Toutefois, ce scellant est soumis aux intempéries, aux rayons UV ainsi qu'aux mouvements du bâtiment, ce qui aura éventuellement comme conséquence qu'il se fendille ou se décolle. Lorsque c'est le cas, il faut appliquer une nouvelle couche. Cependant, s'il est trop usé, une nouvelle couche ne suffira pas, il faudra plutôt appliquer du nouveau scellant.

Également, lors du grand ménage du printemps, si vous procédez au nettoyage de votre maison avec de l'eau sous pression, veillez à ne pas laisser l'eau s'infiltrer par les soffites pour éviter des dégâts.

La cheminée :

Enfin, bien que le ramonage ait souvent lieu en automne, il est recommandé de le faire aussi au printemps, car les dépôts présents dans les cheminées sont encore secs (ils deviendront humides en été) ils sont donc plus faciles à déloger. De plus, dans l'éventualité où des réparations sont nécessaires, vous aurez davantage de temps pour les effectuer avant la saison froide.

À l'intérieur :

La fosse de retenue et la pompe submersible :

Dès que vous constatez que la température se réchauffe, il est pertinent de faire la vérification de la pompe submersible. Celle-ci fonctionnant probablement rarement, il est donc nécessaire de s'assurer de son bon fonctionnement avant la fonte des neiges, car elle pourrait être sollicitée ! C'est aussi l'occasion de vérifier le bassin lui-même. Ce dernier devrait toujours contenir un minimum d'eau, c'est-à-dire jusqu'au-dessus de l'embouchure du conduit afin d'empêcher des odeurs dans la maison. Enfin, sachez que la pompe devrait réacheminer le surplus d'eau du bassin vers un bassin de rétention, un fossé ou en surface d'un milieu boisé où elle sera absorbée, mais jamais vers votre drain français ou un cours d'eau.

Les filtres et la ventilation mécanique :

Les premiers signes du printemps devraient aussi être votre rappel à nettoyer les filtres : ceux des appareils de ventilation mécanique ainsi que ceux de l'unité de climatisation.

Sachez que les filtres des appareils de ventilation devraient être nettoyés de 4 à 6 fois par an et plus particulièrement au printemps et en automne, saisons durant lesquelles les systèmes de ventilation mécaniques sont les plus sollicités.

Sources :

securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/ramonage.html
qualitehabitation.com/files/pdf/guideentretien/entretiensaisonnier/sectionentretiensaisonnier.pdf
cmhc-schl.gc.ca/fr

L'environnement n'est pas une question de mode, c'est notre milieu de vie, notre gage de santé !

Maintenir l'équilibre...

Tout est question d'équilibre dans les écosystèmes et la nature travaille inlassablement à nous le rappeler ! Dans les forêts, les perturbations naturelles (chablis, épidémies d'insectes, maladies) ou anthropiques (développement du territoire, aseptisation des boisés) témoignent de phénomènes climatiques naturels ou de nos actions antérieures. Les forêts en milieu semi-urbanisé n'y échappent pas. Elles forment cependant un rempart privilégié à la protection des milieux hydriques dans un bassin versant, au maintien d'une qualité d'air optimale. Alors, finalement, chacun a son rôle à jouer pour maintenir ce fragile équilibre !

Mon terrain est-il en équilibre ?

Une simple observation permet de dresser un portrait rapide de la santé d'un petit boisé. Biodiversité au niveau des essences d'arbres, régénération préétablie en place, maintien de la litière de feuilles mortes (ce n'est pas une bonne idée de passer l'aspirateur ou le balai dans un boisé !), du bois mort et quelques chicots aident à conserver les habitats fauniques et favoriser l'installation d'un grand nombre de différentes espèces animales et végétales. Laissons la nature s'exprimer!

Ce micro-écosystème forestier joue-t-il son rôle ?

Les fonctions écologiques de l'arbre sont évidentes : production d'oxygène, filtration de l'air par la captation des poussières sur les feuilles ou les aiguilles, lutte contre l'érosion des sols, absorption des eaux de ruissellement, régulation de la température, etc. La liste est longue et démontre à quel point l'arbre est essentiel à la vie ! Au sujet de la régulation de température, on peut conseiller la plantation de feuillus au sud et à l'ouest pour climatiser naturellement le bâtiment, tandis que des haies brise-vent de conifères au nord-ouest protégeront des vents froids hivernaux.

Comment prendre soin de ses arbres ?

Le système racinaire des arbres se situe dans les trois premiers pieds du sol et peut s'étaler, suivant les essences d'arbres, bien au-delà de la couronne de l'arbre. Le système racinaire des arbres s'avère très sensible à la compaction des sols, nuisant inévitablement à l'aération du sol et modifiant le drainage. Et que dire des arbres remblayés ? Leur survie ne dépassera pas 2-3 ans ; la base du tronc doit être systématiquement dégagée. Il faut donc prendre tous les moyens afin de protéger les racines et le tronc des blessures de la machinerie.

Le bon arbre au bon endroit

Le meilleur choix reste de planter des arbres indigènes et d'essences variées, afin de favoriser le maintien du boisé en cas de maladie ou d'invasion d'insectes exotiques. Pourquoi privilégier les essences indigènes aux essences ornementales ? C'est simple, elles sont naturellement adaptées aux conditions locales (climat et sols), tant qu'on plante le bon arbre au bon endroit ! On ne plantera pas un chêne à l'ombre ou dans une zone mal drainée ; une observation des arbres déjà présents sur le terrain permet ainsi d'avoir une idée des essences adaptées.

Demande de permis

N'oubliez pas : un permis gratuit est obligatoire pour tout abattage d'arbre, quel que soit son état. Pour une réponse rapide, faites votre demande en ligne au sadl.qc.ca/vie-citoyenne/permis/tarification/ et pensez à remplacer l'arbre abattu par une essence adaptée aux conditions locales.

Saviez-vous que ?

Le mois de mai est le mois de l'arbre et des forêts. Pour l'occasion, le Service de l'environnement organise une distribution gratuite d'arbres indigènes (sous réserve de disponibilité). Alors, tous à nos pelles ! En mai, on plante et on replante ! Pour en savoir plus, rendez-vous au **www.sadl.qc.ca/vie–citoyenne/environnement/.**

Soyons vigilants aux espèces exotiques envahissantes, autant en milieu terrestre qu'en milieu aquatique

Pourquoi ? Parce que ces espèces envahissantes nuisent à la croissance des espèces indigènes et parce que certaines espèces nuisent également à notre santé. La compétition végétative est féroce et ne pardonne pas ! Une fois implantées, ces espèces exotiques envahissantes aseptisent le milieu. Résultat ? La faune ne peut plus se nourrir et ne possède plus d'habitat.

Une espèce exotique envahissante aquatique, telle que la myriophylle à épis, ne doit pas contaminer nos plans d'eau. Si vos embarcations et accessoires nautiques ont touché à d'autres plans d'eau du Québec, svp nettoyez-les avant de les remettre dans nos lacs. Soyons préventifs ! Cela pourrait même devenir une activité de pré-baignade à faire avec les enfants et les adultes ! Vous verrez, cela deviendra facile et amusant.

Pour les propriétaires riverains d'un lac, d'un cours d'eau ou de certains milieux humides, n'oubliez pas qu'il y a une rive à respecter et à rendre conforme. Vous savez, cette zone végétative qui protège le grand réseau hydrographique de notre territoire, qui donne une richesse à votre propriété et qui, en plus, rend les eaux souterraines si bonne à boire ? Tout est interrelié !

Pour approfondir vos connaissances sur les plantes envahissantes : http://plantesenvahissantes.org/

Partageons les bonnes nouvelles

Malgré la poursuite d'un franchisé du géant de l'entretien de pelouses Weed Man, la Cour supérieure a reconnu la légitimité de notre règlement # 422–2017, soit celui d'interdire les fertilisants et les pesticides sur notre territoire.

Qu'on se le dise, une pelouse vert fluo n'est pas nécessairement en santé ! À l'heure actuelle, sachez qu'il n'y a pas de problèmes épidémiques ni anormaux dans les sols du territoire. On constate une pédofaune (insectes dans les sols), à noter cependant qu'elle est essentielle au cycle naturel d'un équilibre des écosystèmes de notre environnement. Les petits boisés privés, la pelouse des terrains, les milieux hydriques s'autorégularisent naturellement, l'intervention humaine peut malheureusement faire des ravages. Si vous observez des irrégularités sur votre terrain et n'êtes pas certains de sa normalité, n'hésitez pas à faire appel à votre Service de l'environnement. Nous évaluerons avec vous la situation et trouverons ensemble les solutions qui vous conviendront.

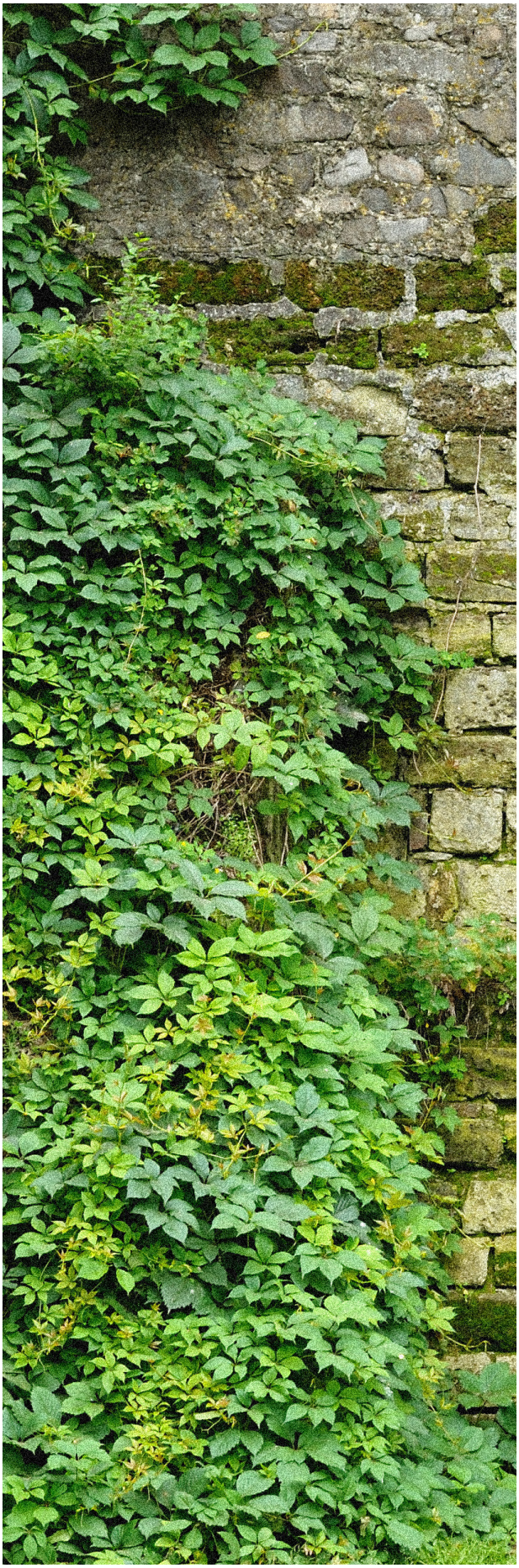

L'ABVLACS
en action !

Qu'est-ce que le myriophylle à épis ?

Une plante exotique envahissante connue sous le nom de myriophylle à épis pose un danger réel non seulement pour les lacs, pour l'environnement, mais aussi pour son économie. Selon un reportage de Radio-Canada, cette plante s'était propagée dans au moins 190 lacs québécois en juillet 2019. Cependant, en posant des gestes concrets au quotidien, nous pouvons faire tout notre possible pour que le myriophylle à épis ne s'installe pas ici, à Sainte-Anne-des-Lacs.

~

Pour en savoir plus, visitez le site de l'ABVLACS :

www.abvlacs.org/sauver-les-lacs-contre-la-plante-zombie/.

ABVLACS
Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs
www.abvlacs.org

La nature à l'état pur

MUNICIPALITÉ DE

Sainte-Anne-des-Lacs